

HONORAIRES D'AGENCE

(dont T.V.A. 20,00%)

*Honoraires en vigueur au 1er avril 2022, applicables aux mandats signés à compter de cette date.
Les montants affichés sont exprimés TTC, et ne pourront excéder le montant ou le pourcentage suivant :*

Honoraires à la charge du <u>VENDEUR</u>	IMMEUBLE <i>Locatif, D'habitation, Commercial</i>	TERRAIN <i>de Loisirs à Bâtir</i>	VIAGERS <i>Sur la base De la valeur du bien</i>
Jusqu'à : 65 000 €	5000 €	5000 €	6000 €
De : 65 001 € à 80 000 €	8 %	7,8 %	8 %
De : 80 001 € à 120 000 €	7,5 %	7.5 %	7,5 %
De : 120 001 € à 140 000 €	6,8 %	6 %	6,8 %
De : 140 001 € à 400 000 €	6 %	5,8 %	6 %
Au-delà de : 400 001 €	5 %	5%	5 %

En cas de délégation de mandat : les honoraires applicables restent ceux indiqués sur le mandat du professionnel délégant.

Remise exceptionnelle : Honoraires de 50 % du montant affiché (intercabinet, apport de clientèle par le vendeur ...)

L'estimation d'un bien : elle est **GRATUITE** dans le cadre d'une mise en vente par le biais de notre agence, dans un délai maximal de 3 mois.

Pour tout autre cas, (succession, donation, rachat de part, surendettement, etc ...) elle sera facturée **120,00 € TTC** (TVA applicable de 20,00 %).